



## MAIRIE DE SAINT JULIEN-AUX-BOIS

1, place du souvenir

19220 ST JULIEN AUX BOIS

Tél. : 05.55.28.25.49 Fax: 05.55.28.31.97

St-julien.mairie@wanadoo.fr

### PROCES-VERBAL du Conseil Municipal du 28 janvier 2022

Date de la convocation : 21 janvier 2022

Présents : Mme Martine LAVERGNE, Maire ;

Mmes DUCATEL Annick, DELBOS Maryline, DA FONSECA Isabelle, et Mrs COMBE Emmanuel, ALIX Jean-Yves, GIRE Pierre, MASQUILIER Didier, Adjoints et Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme MOREAU Sophie (procuration Mme Isabelle DA FONSECA), Mr FOURTET Victor (procuration Mr GIRE, Pierre), Mr JALADIS Gaëtan.

Secrétaire de séance : Mr ALIX Jean-Yves

Madame Martine LAVERGNE, présidente de la réunion, ouvre la séance à 20 heures 30, par l'appel des élus. Elle demande également que chacune et chacun paraphent les CR et PV des 7 et 27 décembre 2021.

Isabelle DA FONSECA signale un problème concernant le nombre de voix CONTRE, lors du dernier conseil municipal, au sujet de l'aliénation du chemin de La Prade. Confirmation du vote : Une voix contre, Dix voix pour.

#### 1/ - COMPLEXE SPORTIF DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Lors d'un conseil précédent, les élus avaient donné leur accord pour la mise en place d'un complexe sportif à l'emplacement du terrain de basket près de l'école. Ce projet pouvant être subventionné à hauteur de 80%, (subventions du Département, de la DETR par l'intermédiaire de Mme la Préfète, de l'Agence Nationale du Sport) il est nécessaire d'obtenir à nouveau l'accord du conseil pour faire les demandes. Celles-ci doivent être faites au plus tôt. (une élue pose la question : Pour quand ? Réponse : Pour début février)

Vote POUR à l'unanimité des élus présents.

#### 2/ - TRAVAUX DE VOIRIE DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Emmanuel COMBE nous donne l'inventaire des divers travaux de voirie à effectuer ainsi que les montants estimés sachant que nous pouvons prévoir une baisse de 10% à 40 % suivant le planning et la charge d'activité des entreprises.

##### 21 : Travaux de Voirie Communale :

Mme le Maire informe de la possibilité de solliciter Mme la Préfète pour une aide au titre de la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) concernant les voies communales suivantes :

- une partie de la VC N° 12 du bourg ;
- une partie de la VC 09 à Reyt ;
- une partie de la VC 06 à Doulet.

Soit un total de 129.310 € HT                      155 172 € TTC

La subvention DETR 40 % de 100 000 € soit 40 000€.

##### 22 : A cela s'ajoute les Chemins Ruraux suivants :

- La Prade ;    - Lagarde ;    - Rue des Ecoles ;    - Parking des Ecoles ;

Soit un total de 154.370€ HT                      185 244€ TTC

P: GIRE : Que fait-on devant la stabu. à Lecout ?

E. COMBE : Il y a prévision de construction d'une nouvelle stabu., donc on verra après.

I. DA FONSECA : en 2022 ?

- fixe le plan de financement comme suit :

Montant prévisionnel de l'opération : 129 310 € HT soit 155 172 € TTC

Subvention DETR 40% de 100000 € : 40 000 €

Autofinancement : 115 172 €

### 3/ MISE EN VALEUR DE LA ZONE HUMIDE : DEMANDE DE DETR

N'ayant pas assez de données pour la DETR 2023 , la délibération se prendra ultérieurement.

### 4/ FORET : TRAVAUX 2022 ET COUPE DE BOIS

#### Travaux 2022 :

Mme le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le programme des travaux en forêt communale pour 2022. Ce programme a été étudié par la commission agriculture forêt et conforme au document d'aménagement de la forêt.

--Travaux sylvicoles en entretien estimation : 4480€ HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal accepte de réaliser ce programme d'action pour 2022.

#### Coupes de bois 2022 :

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'ONF concernant les coupes de bois à inscrire dans les forêts relevant du régime forestier .

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré , à l'unanimité des membres présents

\*confirme l'inscription à l'état d'assiette en 2022 des coupes prévues à l'aménagement et désignées dans le tableau ci-dessous :

<b>Foret</b>	<b>Parcelle</b>	<b>Surface</b>	<b>Coupe</b>	<b>Type</b>	<b>Destination</b>
commune de Saint Julien Aux Bois	1.A	10.80	E3	PL	BSP
commune de Saint Julien Aux Bois	2.A	2.30	E3	PL	BSP
commune de Saint Julien Aux Bois	3.A	4.30	E3	PL	BSP
commune de Saint Julien Aux Bois	4.A	2.85	E3	PL	BSP
commune de Saint Julien Aux Bois	5.A	5.00	E3	PL	BSP
commune de Saint Julien Aux Bois	6.A	8.12	E3	PL	BSP
commune de Saint Julien Aux Bois	21.A	13.00	E2	SP-DOU	BSP
commune de Saint Julien Aux Bois	33.B	1.50	A3	FLS	BSP
commune de Saint Julien Aux Bois	34.A	12.36	E3	PL DIV RSX	BSP
commune de Saint Julien Aux Bois	35.A	15.20	E3	PL DIV RSX	BSP
commune de Saint Julien Aux Bois	48.B	1.50	E2	PS	BSP
commune de Saint Julien Aux Bois	51.B	11.16	E2	PS-PL	UP

--choisit leur destination entre

\*vente à la diligence de l'ONF par appel d'offres ou de gré à gré si des opportunités se présentent.

## **5/ - AUTORISATION POUR CENTRALISER LES FICHIERS DE DONNEES CADASTRALES A XAINTRIE VAL DORDOGNE (COM.COM. XV'D) :**

Mme le Maire lit le document suivant :

DONNEES CADASTRALES (MAJIC et EDIGEO) :

**Objectif** : permettre à la CCXVD de bénéficier des données cadastrales (plan et données) GRATUITEMENT

### MODELE DELIBERATION COMMUNE

Vu le Codé Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que :

La Communauté de Communes a mis en place depuis 2017 d'un Bureau Instructeur Commun (BIC) anticipant la fin de la mise à disposition des services de l'Etat pour l'étude technique des demandes d'autorisation d'urbanisme,

Le Bureau Instructeur Commun assure cette mission pour les 8 communes dotées d'un Plan Local d'urbanisme (Servières-Le Château, Argentat-sur-Dordogne) ou d'une Carte Communale (Albussac, Bassignac-le-Haut, Forgès, Monceaux-sur-Dordogne, Saint-Martin-La-Méanne, Saint Privat).

Ce service mutualisé procède à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme via un logiciel métier intégrant les données cadastrales (EDIGEO et MAJIC) de ces 8 communes membres et qu'il met à disposition des communes le logiciel et donc l'accès aux données (plans et informations),

Le logiciel permet à chaque commune d'accéder à ses données de manière unique et sécurisée,

La Communauté de Communes exerce la compétence GEMAPI et doit s'appuyer sur ces données cadastrales dans le cadre de cette compétence sur l'ensemble des 30 communes,

Le Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre du Centre des Impôts Fonciers de Tulle souhaite que les communes autorisent la Communauté de Communes à récupérer, de manière centralisée, ces données en une seule fois afin de les intégrer au logiciel qui leur est mis à disposition, et les utiliser dans le cadre de sa compétence GEMAPI,

Le fait de centraliser les données permet que la Communauté de Communes et les communes disposent gratuitement de ces données, ce qui permettra notamment au BIC de maîtriser ses coûts de fonctionnement,

La Communauté de Communes, en centralisant les données (EDIGEO et MAJIC), s'engage à les mettre à disposition des communes membres du BIC,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'engagement de la Communauté de Communes à centraliser les demandes des données cadastrales (EDIGEO et MAJIC) qu'elle demandera chaque année auprès des services des Impôts Fonciers, et à les mettre à disposition des communes.

Fin de texte

En conclusion : la COM.COM. sera destinataire de tous les documents (un seul interlocuteur) et dispatchera à chaque commune les dossiers qui la concerne.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents.

## **6/ - CHOIX BUREAU DE CONTROLE POUR L'ACCESSIBILITE :**

A. DUCATEL : Lorsqu'il y a des travaux PMR (Personnes Mobilité Réduite) d'effectués, il y a obligation de faire faire le contrôle de conformité par une entreprise spécialisée (cantine, école, église, wc public ) avec remise d'une attestation.

Deux entreprises contactées : l'APAVE et la SOCOTEC.

Devis : APAVE : 480€ (prix forfaitaire pour l'ensemble des bâtiments concernés) ; SOCOTEC : 1080€ (chaque bâtiment est chiffré individuellement)

Vote unanime des membres présents pour le devis APAVE

## 7/ - PROJET EAU :

A. DUCATEL lit le document ci-dessous :

Conseil municipal du 28/01/2022

Un point sur <l' eau>

Les élus du syndicat du Puy du bassin ont décidé le 13 janvier 2022 de créer une entente intercommunale pour la réalisation des études de maîtrise d'œuvre permettant de substituer la seule prise d'eau de la Glane par les forages du champ captant d'Argentat (Longour).

Cette entente a été décidée démocratiquement ( on peut ne pas être d'accord) par les collectivités compétentes du secteur.9 voix pour et 5 contre

Rappel : Le problème du prélèvement sur la Glane est connu depuis de nombreuses années, problème plus administratif et réglementaire car si le prélèvement ne respectait pas le débit réservé, la rivière avait , elle, un débit suffisant pour satisfaire les besoins. Les services de l'état ont toléré cet état de fait mais demandaient aux collectivités de trouver des solutions. Il est utile de rappeler que les volumes d'eau à rechercher sont au moins de 50m3/heure

Malheureusement les canicules de 2019 et 2020 ont rattrapé le problème réglementaire : celui du tarissement de la ressource nous obligeant au citernage.

Depuis plusieurs années, certains élus du syndicat et des communes limitrophes dépendantes du syndicat ( Auriac, HautePAGE, Servières le château, St Cirques la loutre et St Géniez ô Merle ont mené 2 études (cf page 7)

Le transfert de compétences eau et assainissement est imposé par la loi et devait intervenir en 2020. La com com à demander le report et obtenu qu'il passe en 2026 quand on sait le temps que prennent les études, on ne pouvait pas attendre 2026 pour commencer et tirer la langue jusqu'en 2030 et plus.

Parlons chiffres : Les recettes propres du service d'eau doivent couvrir l'intégralité de ses dépenses, sans prise en charge par le budget principal de la collectivité ( subvention d'équilibre ou de financement par le budget principal de certaines dépenses)

A ce jour, si chaque collectivité souhaitait pratiquer le juste prix de l'eau, elle devrait abonder leur budget annexe, comme c'est actuellement le cas pour de nombreuses communes par des subventions d'équilibre, issues du budget principal de leur collectivité et le prix pratiqué ne reflète en rien le prix réel.

A.Ducatel

E. COMBE : les autres communes ?

A. DUCATEL : Rendez vous en cours. Recherche de l'eau.

P. GIRE : le syndicat des eaux a voté : vous êtes 2 à représenter la commune. Pourquoi ne pas avoir pris la T° du conseil. Cela serait bien de consulter le conseil municipal.

A. DUCATEL : Si, cela a été fait.

P. GIRE : Oui mais le tour de table n'avait pas été fini.

Cela aurait été bien de la faire avant.

Mme le Maire : notre délibération n'aurait servi à rien.

P. GIRE : il n'y avait pas eu 9 voix pour.

A. DUCATEL : à ce jour c'est la phase 1 et on garde les captages – c'est notre position.

P. GIRE : avec la flotte que l'on a, on va pomper à Argentat !

Mme la Maire : La réunion publique est repoussée au 1<sup>er</sup> juillet ainsi que pour les débats (dates non retenues).

Il est regrettable que toutes les communes ne soient pas dans le syndicat.

La phase 1 c'est l'entente. *intercommunale*

S'ils ont besoin d'eau ils pourront bénéficier de l'entente. Et de toute façon en 2026 ce sera la

COM.COM. qui gèrera.

A. DUCATEL : les cultivateurs gardent leurs captages mais viendront chercher notre eau si besoin est.

## 8/ - PROJET ORDURES MENAGERES :

A. DUCATEL nous donne lecture d'un document sur le Plan Local de Prévention :

Notre territoire se compose ainsi :

11400 habitants pour 30 communes ce qui représente moins de 30 habitants au Km2 dont 9

communes ont moins de 10 habitants au Km2

Cela impacte donc notre façon de collecter.

Nous avons 2 unités de valorisation énergétique pour l'incinération des Ordures Ménagères :

- EGLETONS pour le réseau chaleur et le chauffage de serres à tomates
- BRIVE pour le réseau chaleur et l'entreprise BLEDINA

La tonne d'O.M. à incinérer va malgré tout coûter de + en + chère (le coût de l'énergie ne cessant de grimper), il nous faut donc réduire le tonnage des O.M. en triant mieux les bio déchets de nos Ordures Ménagères.

Les bio déchets sont des déchets alimentaires (le reste de vos assiettes) et des déchets verts.

*Réduire le poids de nos O.M. pour payer le moins cher possible*

Cela passe par le PLPDMA :

Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Une stratégie à 6 ans qui propose des solutions pour réduire de 15% nos déchets DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) entre 2010 et 2030

La stratégie devra être revue au bout de 3 ans et ajustée si nécessaire.

Une commission obligatoire de suivi et d'élaboration pour avis sur le projet avec bilan et révision est constituée.

A. DUCATEL : forte augmentation du prix de l'incinération à la tonne ce qui entraîne des dépenses supplémentaires.

Elle lit le document suivant :



## Fiches pratiques

# PAYER LES DÉCHETS AU POIDS

Pour réduire le volume des ordures ménagères, de nombreuses communes instaurent un mode de facturation incitant les usagers à alléger leur poubelle.

PAR LAURE LE SCORNET



### LE PRINCIPE DU POLLUEUR-PAYEUR

La tarification incitative encourage les particuliers à diminuer leurs déchets, en ayant recours au compostage, en triant ou en consommant mieux. Ce mode de tarification est décidé par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale. Ils instituent une part « incitative » de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom) ou de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (Reom). Cette part est assise sur la quantité de déchets produits et éventuellement sur leur nature. Elle est exprimée en volume, en poids ou en nombre d'enlèvements. La taxe est donc constituée d'une part fixe et d'une part variable en fonction de l'utilisation du service. Le tarif de la part incitative est fixé chaque année par délibération. Il doit représenter entre 10 et 45 % du montant total de la taxe.

**[💡]**  
**Une action efficace**  
La tarification incitative des déchets concerne 6,7 millions de Français en 2018 (+2,5% par rapport à 2016), selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Ce mode de facturation réduit efficacement les volumes collectés. Deux ans après sa mise en place, l'Ademe constate, dans les villes concernées, une baisse de 91 kg par habitant, en moyenne, de la quantité d'ordures ménagères résiduelles (OMR) déchets restants après les collectes sélectives et l'apport en déchèterie).

### DE PLUS EN PLUS DE COMMUNES CONCERNÉES

La loi sur la transition énergétique et pour la croissance verte du 17 août 2015 invite les collectivités territoriales à mettre en place une tarification incitative pour la gestion des déchets. L'objectif est ambitieux : 15 millions d'habitants couverts en 2020 et 25 millions en 2025. Même si la France est en retard sur le calendrier, beaucoup de Français vont devoir changer de comportement à l'avenir pour ne pas voir leur facture d'enlèvement d'ordures ménagères s'envoler, puisque son montant sera lié à leur volume.

### MOINS VOUS PRODUISEZ, MOINS VOUS PAYEZ

Comme pour l'eau, l'électricité ou le gaz, les usagers paient selon leurs besoins et leur comportement. Des gestes simples permettent de baisser la facture : le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le tri des emballages, etc. En habitat collectif, la facture est envoyée au syndic, qui la répercute sur les copropriétaires (dans les charges générales). Pour éviter qu'une personne indélicatement remplisse la poubelle du voisin, un système de fermeture par clé peut être proposé pour les bacs qui restent sur le trottoir.

58 / mars 2020 • N° 465 • Le Particulier VIE PRATIQUE

### 9/ - DIVERS :

A. DUCATEL : Commission bâtiments : Procès-verbaux de réception des travaux des WC Public signés mais en émettant des réserves : plan incliné à revoir et éclairage (prévoir des ouvertures) ;

Mme le Maire : A prévoir mise en place à l'école de capteurs CO2 ;

P. GIRE : chemin de St Pierre : les orages l'ont abimé – à voir l'entretien ;

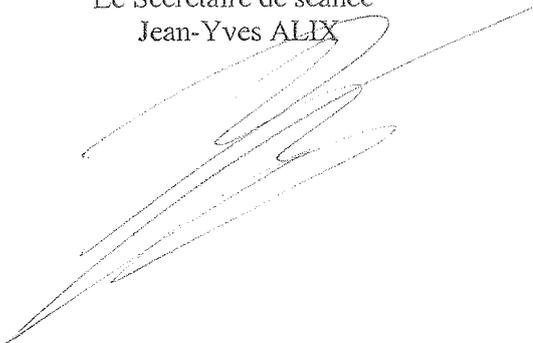
I. DA FONSECA : Problème de la mousse autour de l'église.

NDR : on le sait, il en a déjà été question lors d'un nettoyage approfondi du sol, il faudra dégager les pavés autour du bâtiment pour permettre à l'humidité de s'échapper

**Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été traitées, Madame le Maire lève la séance à 22h00.**

Le Procès-verbal approuvé par le Conseil Municipal sera consultable sur le site internet de la commune.

Le Secrétaire de séance  
Jean-Yves ALIX



Mme le Maire  
Martine LAVERGNE

